

**Comité Consultatif en Environnement (CCE)
De la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Procès-verbal de la réunion tenue
Le lundi 15 février 2010 à 19h00
Au Centre Communautaire**

ORDRE DU JOUR

1. Vérification des présences et ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2010 avec dispense de lecture
4. Suivi sur la loi concernant les dépôts à neige
5. Communication avec les citoyens
6. Prévention de l'érosion des berges
7. Rapport de caractérisation du territoire et sa diffusion
8. Journée de l'arbre
9. Programme Climat Municipalité du MDDEP
10. Recrutement de nouveaux membres
11. Varia
12. Fin de la réunion

Procès-verbal

1 Étaient présents :

Alexandre St-Jacques, représentant municipal au CCE
Denis Campeau, président du CCE
Camille Girouard, membre
Réal Beaudin, membre
Bernard Gendron, membre
Jean-François Giroux, membre
Martin Lévesque, Maire

Denis Campeau déclare la réunion ouverte à 19h00.

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé par Denis Campeau secondé par Camille Girouard est adopté à l'unanimité.

3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2010

Le procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2009 proposé par Alexandre St-Jacques appuyé par Camille Girouard est adopté à l'unanimité. Il est convenu que le procès-verbal sera désormais adopté par consultation électronique auprès des membres du CCE qui pourront apporter des modifications avant son dépôt au conseil municipal.

4 Suivi sur la loi concernant les dépôts à neige

Alexandre St-Jacques va demander à Marc Béland de vérifier la possibilité et les coûts d'utilisation du dépôt à neige de Verchères pour les quelque 1800 m³ de neige enlevés et transportés par la Municipalité. Il s'informerait également auprès des responsables de Verchères des caractéristiques techniques d'un dépôt à neige, des éléments et des coûts d'une étude permettant d'établir un dépôt à neige. Il

faudrait aussi voir les implications (coûts et distances additionnelles du transport vs. GES) de la mise en place d'un dépôt à neige pour le contracteur responsable de l'enlèvement de la neige lors du prochain appel de soumission. J-F Giroux va regarder le règlement Q-2, r.15.1 et son implication.

5 Communication avec les citoyens

La création d'une adresse de courriel ou d'une boîte vocale pour le CCE ne semble pas possible et il est préférable que les employés de la municipalité continuent de recevoir les messages portant sur l'environnement. La dg pourra transmettre au besoin les messages à l'inspecteur et/ou conseiller Alexandre St-Jacques qui verra à les acheminer aux membres du CCE. On ajoutera une note dans la prochaine Gloriette pour rappeler que les citoyens qui veulent communiquer avec le CCE peuvent le faire en envoyant un courriel ou en appelant à la municipalité. Alexandre a fait annoncer dans la dernière Gloriette la nomination du président du CCE et d'un nouveau membre.

6 Prévention de l'érosion des berges

Alexandre St-Jacques travaille avec Martine Lizotte pour identifier des programmes de subventions destinées à l'embellissement des municipalités qui pourraient inclure l'aménagement des berges à proximité du débarcadère du traversier. Il y a déjà eu des travaux de plantation qui découlaient d'un plan d'aménagement mais le manque de maintenance a fait en sorte que ce site laisse encore à désirer. Réal Beaudin et Alexandre St-Jacques vont essayer de retrouver le plan d'aménagement original qui pourra être réévalué à la prochaine réunion du CCE. Il est proposé de contacter les politiciens locaux pour demander une aide financière visant la protection des berges.

7 Rapport de caractérisation du territoire et sa diffusion

Alexandre St-Jacques va envoyer la version électronique du rapport de caractérisation réalisée en mars 2009 par le Centre de la Nature. Il est demandé à chaque membre d'en prendre connaissance et d'aviser Réal Beaudin avant la fin février s'il juge pertinent d'inviter Madame G. Poirier pour faire une présentation publique de l'étude.

8 Journée de l'Arbre

La Journée de l'Arbre aura lieu le 23 mai 2010. On ajoutera l'événement dans le calendrier de mai qui paraîtra dans la Gloriette d'avril avec un rappel détaillé dans la Gloriette de mai qui inclura des informations sur les caractéristiques des arbres qui seront remis et un rappel aux citoyens d'apporter leurs sacs. On respectera le plus possible les heures annoncées de distribution (10-12h) afin d'éviter d'épuiser les stocks trop rapidement et de créer de l'insatisfaction. On limitera le nombre d'arbustes à 1 par adresse civique et on prendra note des adresses. Il est suggéré de ne plus acheter d'arbres pour le tirage mais plutôt d'investir le montant habituellement réservé pour les arbres à l'achat de plus d'arbustes. Alexandre va demander à Chantal Denis de nous mettre en contact avec Madame Morel afin qu'elle présente à nouveau son atelier de compostage. J-F Giroux va se charger de commander les arbres. Réal Beaudin rappelle l'importance de prendre des photos de cette activité. Finalement, Denis Campeau va contacter les responsables de la COOP afin de les sensibiliser à cette journée en offrant par exemple des rabais pour l'achat de contenants à compostage ou de tondeuses déchiqueteuses. On pourrait offrir à la COOP une place pour annoncer leurs produits.

9 Programme Climat Municipalité du MDDEP

Le Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec propose un programme de subventions destiné aux municipalités pour qu'elles dressent le bilan de leurs émissions de gaz à effets de serre (GES) et qu'elles préparent un plan d'action pour les réduire. La compagnie Solution Crédits Carbone a offert ses services à la municipalité pour préparer une demande et réaliser le travail. Le programme de subvention étant valide jusqu'en 2012, le CCE recommande d'attendre avant de s'engager dans une telle démarche. Par contre, il serait souhaitable de sensibiliser les employés de la municipalité et les citoyens pour qu'ils réduisent leurs émissions de GES. Par exemple, éteindre les moteurs des véhicules stationnés temporairement lors des travaux de voirie (ex. purger les bornes fontaines) ou les arrêts au bureau de poste, caisse populaire ou dépanneur. Denis Campeau va écrire une chronique à ce sujet pour la Gloriette.

10 Recrutement

Alexandre St-Jacques a fait annoncer l'appel de candidature pour le poste vacant dans la dernière Gloriette.

11 Varia

Denis Campeau fait un rappel de la situation concernant le règlement Q2R8 au sujet des fosses septiques; il semble que la réglementation soit encore en révision. Il est recommandé d'attendre le rapport de BPR avant d'inviter un conférencier (de préférence une personne indépendante comme un professeur en génie de l'environnement) pour expliquer les alternatives qui respecteraient les règlements.

Il est convenu de commencer les prochaines réunions à 19h30

Camille Girouard rappelle que le reboisement que pourrait recommander le CCE suite à une demande de permis de coupe d'arbres doit respecter les règlements du MAPAQ et CPTQ qui impliquent une autorisation pour reboiser des terres cultivables. Le reboisement est par contre possible sur des terres « incultes ».

Camille Girouard aimerait savoir la durée de validité des permis de coupes d'arbres. En fait, on réalise l'importance de faire le bilan des règlements concernant la coupe d'arbres. Ce bilan permettra de préparer le formulaire qui servira à évaluer les demandes de coupes d'arbres.

Alexandre St-Jacques va vérifier avec Marc Béland pour connaître la faisabilité de remplacer les couvercles des bacs à récupération. Les instructions précises pourraient être ajoutées au texte que J-F Giroux va préparer pour la Gloriette résumant l'évolution de la récupération à St-Antoine et les moyens pour augmenter le volume récupéré.

Il est proposé par A. St-Jacques secondé par D. Campeau de demander au Maire d'envoyer une lettre à Madame Chantal Denis et à Monsieur Guy Drudi pour les remercier de leur participation au CCE au cours des dernières années.

12 Fin de la rencontre

La levée de la réunion proposée par Bernard Gendron est adoptée à l'unanimité à 21h15.